



## **Aide à la prédication Dimanche 22 octobre 2023 Marc 10, 2 à 9.**

Armand Schluchter  
Lorient

### **Introduction**

L'auteur de *l'Évangile de Marc*, s'adresse, bien après les événements, à des personnes venant du judaïsme ou du monde gréco-romain. La diversité des auditeurs est suggérée ici par le cheminement de Jésus le long de la frontière théologique autant que géographique, ainsi que par les foules qui l'accompagnent et qu'il enseigne (10/1). L'auteur recrée les conditions du « direct » autour d'un Jésus qui annonce que le Royaume de Dieu est en train d'arriver et ouvre le temps de la conversion.

Dans le récit de ce jour, ***nous ne sommes pas dans un tribunal*** qui doit juger des personnes divorcées. Le sujet apparent de l'entretien, la répudiation, permet de montrer la dynamique du Royaume pour les réalités humaines. Jésus va ainsi révéler la situation de l'être humain et ce à quoi il est appelé.

Pour bien comprendre le texte, il est indispensable de se rappeler comment la question se posait alors. ***Le mariage était*** l'affaire des parents. Les époux étaient très jeunes, entre 10 et 14 ans, parfois moins. Une dot était offerte à la belle famille pour compenser le départ de l'épouse qui allait habiter chez son mari. La fidélité conjugale était requise pour l'épouse, mais pour l'homme, des relations avec des esclaves ou des prostituées, n'étaient pas assimilées à un adultère.

*Deutéronome 24,1-3* prévoit la procédure de **divorce** qui est à l'initiative du mari, un renvoi de l'épouse avec une lettre de répudiation, ce qui lui permettait d'être à nouveau épousée. Différents courants se positionnent par rapport à cette pratique admettant des motifs très larges (*Hillel*) ou très restreints (*Shamai*), ou qui ont le mariage en défaveur (*Esséniens*) : qu'il s'agisse du mariage ou du divorce, **c'est le point de vue de l'homme qui est pris en compte**. Cependant, du côté de certains juifs hellénisés, et dans les milieux gréco-romains, la femme a la capacité juridique de divorcer.

« Je hais la répudiation, dit l'Éternel, le Dieu d'Israël » *Mal. 2, 14 à 16*. Les prophètes s'appuient sur la répudiation pour dire à contrario la fidélité de Dieu à son peuple malgré ses infidélités, ses adultères qui symbolisent les idolâtries. (Le NT reprendra cette symbolique pour le Christ et l'Église)

**Côté gréco-romain**, ce sont d'une part des positions très libertines : Solon, au IV siècle avant J.-C., écrit : « les prostituées pour le plaisir, les concubines pour les soins de tous les jours, et les épouses pour avoir une descendance légitime et une gardienne fidèle au foyer » ; des milliers de prostituées gravitent autour des temples comme celui d'Aphrodite. D'autre part, la pratique homosexuelle est banalisée. Enfin, des courants stoïciens, ascétiques ou gnostiques refusent le mariage et à déprécier la sexualité.

Entre tous ces courants, **les Églises naissantes tracent un chemin** (voir par ex. *1 Cor 7*). Elles vont valoriser le mariage et son unicité, sans l'absolutiser : *Marc 12,25* : « On ne se marie plus à la résurrection des morts ». Il n'est pas un devoir, mais, avec le célibat, un don divin, un « charisme » (*1 Cor 7,7*) où, dans l'intimité, les époux ont des droits égaux (*1 Cor 7,4*), ce qui est révolutionnaire dans l'Antiquité. C'est la foi en Christ, le mystère de sa présence qui réoriente ainsi leur vie quotidienne.

**Verset 2** : « Est-il permis à un homme de répudier sa femme ? » La question est piégée ou mal posée, si bien que toute réponse sera fautive. Si Jésus s'oppose à la répudiation il contredit Moïse. S'il l'autorise il s'oppose à Dieu.

Par ailleurs la question cache un sous-entendu : « Est-il permis par Dieu ? » De manière indirecte, Dieu est mêlé au divorce comme s'il l'avait institué. Jésus écartera cette idée et mettra Moïse en avant, ce qui situera Dieu à un autre niveau. Enfin la question exprime une pensée légaliste. Or, une pensée légaliste n'est pas biblique et une pensée biblique ne peut être légaliste. Car le contenu de la Bible n'est pas une Loi, mais une histoire, histoire de l'alliance de Dieu avec l'homme pécheur.

**Versets 3, 4, 5** Jésus reconnaît *Deutéronome 24/1* comme une concession faite à la dureté du cœur des personnes. Elle ne motive pas le divorce, mais veille à protéger l'épouse chassée. Calvin : « Moïse n'a pas fait de loi pour approuver les répudiations. Mais il n'était pas possible de restreindre autrement la méchanceté des hommes et il a usé du remède le plus tolérable. » *1 Tim 1, 8* « la loi est bonne si l'on s'en sert comme il faut » et au v 9 « la loi n'est pas faite pour les justes mais pour les pécheurs. » La loi n'exprime pas forcément le projet positif de Dieu, mais sa miséricorde pour l'être humain pécheur. **Attention** : En désignant « dureté du

cœur » comme cause du divorce, Jésus ne s'adresse pas aux personnes divorcées, mais à des Pharisiens questionneurs. En précisant « la dureté de **votre** cœur », Il ne vise pas les personnes divorcées mais **les hommes et les femmes en général**. Ainsi, dans la finale de Marc, Jésus apparaît à ses disciples et leur reproche leur « dureté de cœur » (16/14).

En disant « votre cœur », Jésus ne s'inclut pas. Il a assumé la condition humaine mais pas la condition pécheresse. *Heb 4/15* : « Il a été en tous points à notre ressemblance, mais sans péché ». Son cœur est celui de l'humain au « commencement », rempli d'amour pour Dieu et l'autre.

**Verset 6, 7, 8** Le commencement de la Création, (*Gen 1/1*) exprimé en langage mythologique, révèle le projet de Dieu pour l'être humain : l'amour, dont l'un des aspects est une dynamique d'unité dans la diversité. Le couple est une création divine heureuse. Par contre, dans les mythes grecs, le couple résulte d'une sanction divine puisqu'à l'origine, l'humanité était androgyne. Suite à une faute, elle est punie et coupée en deux. Pour la Genèse, au contraire, le « Commencement » ici, c'est l'amour conjugal offert par Dieu à ses créatures. Jésus ne nomme pas l'amour, mais en sous-entendu, cette valeur est extrêmement présente dans sa réponse. Si un homme quitte son père et sa mère, c'est par amour pour sa femme. S'il s'attache à elle, c'est par amour. Si les deux ne feront qu'une seule chair, c'est encore par amour. Cet amour trouve son origine en Dieu, qui en est la source. Et cette nature humaine, telle que Dieu l'a créée, n'a subi aucun changement, même dans le « Temps de la fin » qui a commencé après la « Chute ». Mais désormais, la vie et l'amour se heurtent à la dureté de cœur. Le couple originel de la Genèse (*Gen 1/17*), indique que c'est dans la relation avec l'autre que l'humain s'humanise. Il n'est pas de bonheur sans amour, pas d'humanité sans relation d'altérité qui tend à l'unité. Jésus est ainsi remonté de l'ordre légal à l'ordre de la Création, de l'humain pécheur à l'image de Dieu.

Le mariage n'est pas spécifiquement chrétien, il s'adresse à tous les humains. Luther : « Les païens eux-mêmes ont bien vu que rien n'est plus favorable ni plus utile que cette pratique des époux ». Et à propos de quitter père et mère, Calvin rappelle que « le lien au conjoint doit être préféré à celui avec les parents, mais le lien aux parents subsiste. » C'est aussi une métaphore qui appelle à s'élancer hors des nids respectifs, hors des zones de confort ou de nos Égypte intérieures ou extérieures (sans oublier d'emporter les dons reçus : *Exode 12:35-36*), pour suivre notre vocation, et construire une histoire commune avec son conjoint et former ainsi « une seule chair », une unité en étant deux à œuvrer avec la dynamique du « Commencement » et soigner ensemble la maladie du cœur dur. Vivre à deux, accompagner et accepter d'être accompagné, non pas marcher l'un derrière l'autre ou marcher tout seul : l'union des époux aide alors chacun à évoluer dans son humanité. C'est une œuvre d'art nécessitant un travail.

Suivant les époques, les peuples, les civilisations, les idées sur ce qui convient à chaque sexe, dans le concret, sont extrêmement différents. Mais la Création de Dieu n'est liée à aucun standard.

**9 « Ce que Dieu a uni »** C'est l'union conjugale qui fait le mariage. Le véritable amour caractérise certaines unions qui ne peuvent pas devenir « régulières » et qui

dans tout ce qu'elles ont de précaire, sont des mariages authentiques. Le mariage légal n'est que la constatation, et la légitimation juridique d'une union conjugale.

**Qui Dieu a-t-il uni ?** Karl Barth : « Aucun couple, même le plus heureux ne peut dire : *il s'agit de nous !* Personne ne peut se convaincre de vivre parfaitement selon le projet de Dieu. Nul ne peut voir ce que Dieu a uni. On ne peut pas mettre la main sur l'assise divine de son mariage ». « A-t-il existé un seul mariage satisfaisant selon Dieu ? Dieu crée en nous le pouvoir de lutter contre nous-mêmes, de combattre le désordre de nos vies, de résister aux forces du chaos. Nous pouvons renoncer au moins à quelques formes d'endurcissement. Il faut apprendre à user des possibilités d'améliorations relatives que Dieu offre.

Un couple éprouvé et conscient de ce qui le divise peut croire que malgré tout, Dieu l'a uni. Un couple malade ne peut exclure que Dieu prononce, sur son union, une information tout autre et infiniment meilleure que ce que les conjoints croient pouvoir tirer d'eux-mêmes. La foi est appelée à s'en tenir au oui de Dieu et non pas à son non. Car Dieu peut changer le mal en bien et ce qui manquait au départ peut être donné après coup ; ce qui n'était pas un mariage peut en devenir un ! »

**Divorce et Commencement** Karl Barth : « Le mariage peut être condamné, et dans ce cas, le divorce est la meilleure solution parce qu'il permet de rétablir l'ordre au sein du désordre et qu'il offre la possibilité de revenir à une situation à partir de laquelle il sera peut-être donné à deux êtres humains de guérir. Il s'agit d'envisager le commencement nouveau que signifie le divorce, qu'il s'agisse d'un retour au célibat ou de la perspective d'un second mariage. Et comme il a fallu boire la coupe jusqu'à la lie, il faudra d'autant plus s'appuyer sur la promesse de Dieu et son « oui ».